RENTRÉE
2023-2024

GUIDE PRATIQUE

CARTE JEUNE RÉGION

Gratuité des manuels scolaires & des premiers équipements

À destination des établissements d'enseignement
Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage avec le fonds européen de développement régional.

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

CARTE JEUNE RÉGION

SOMMAIRE

La présentation	3
La demande de Carte Jeune Région	4
Le référent d'établissement	5
Accès restauration et bâtiments	5
Gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements	6
Les moyens humains	11
Le référent dédié	11
Le déroulement de l'opération "gratuité" : les phases	12

PRÉSENTATION

À destination des jeunes lycéen.ne.s de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, la Carte Jeune Région constitue un signe d'appartenance à la communauté éducative régionale.
Elle regroupe sur un support unique, pérenne et évolutif :

DES AIDES

- acquisition de livres de loisirs,
- acquisition d'une licence sportive AS-UNSS,
- acquisition d'un ordinateur individuel (loRdi),
- prêt des manuels scolaires,
- fourniture du premier équipement pour les formations professionnelles.
- formation aux premiers secours

DES SERVICES

- accès à l'établissement, accès à la restauration,
- bons plans culturels, sportifs, touristiques, éducation, orientation et santé.

LA CARTE JEUNE RÉGION

est le prérequis donnant l'accès aux aides de la Région. Elle est gratuite et les aides sont renouvelées chaque année sous réserve de validation des données d'inscription.

LA DEMANDE DE CARTE JEUNE EST DÉSORMAIS POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 12 JUIN 2023.

Toutefois, les jeunes doivent demander leur carte entre juin et mi-juillet pour assurer la bonne distribution des manuels et des premiers équipements ainsi que pour les accès dans les établissements concernés.

La Carte Jeune Région est à conserver tout au long de la formation : à chaque rentrée la nouvelle formation est validée et les nouvelles aides attribuées. Les informations personnelles peuvent être actualisées en se connectant à son espace jeune personnel.

LA DEMANDE DE LA CARTE JEUNE RÉGION

La demande de la Carte Jeune Région s'effectue en 3 étapes :

ÉTAPE 1

Le jeune se connecte sur le site Jeune de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
cartejeune.laregion.fr
et procède à la demande en ligne, démarche simple et rapide : nom, prénom, date de naissance, photo, lycée et formation.
Désormais, le contrôle de la photo et des pièces justificatives (pour la commande loRdi) est automatisé et se fait en temps réel.

ÉTAPE 2

Les données d'inscription sont validées par l'établissement (nom, prénom et formation), soit de façon automatique lorsque l'interfaçage avec les données SIECLE est réalisable, soit de façon manuelle. Pour ces derniers, la validation par lot est possible.

ÉTAPE 3

Le prestataire de service envoie la carte au domicile du jeune à condition que les données administratives (photo, nom, prénom, date de naissance) et la formation soit conformes et validées.

À SAVOIR

Lorsque l'établissement n'utilise pas la validation automatique, il doit procéder aux validations pour déclencher les aides et services portés par la carte.

Sans cette action, la Carte Jeune n'est pas produite. Anticiper la validation, c'est s'assurer une rentrée dans les meilleures conditions.

UN ESPACE WEB EST DÉDIÉ AUX ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CARTE JEUNE RÉGION.
Cet espace permet de :

VALIDER LA FORMATION et l'inscription du jeune dans l'établissement,

RENOUVELER SES DROITS pour une nouvelle année scolaire en procédant aux montées pédagogiques

SUIVRE LES VALIDATIONS et éditer les listes

RÉALISER DES RECHERCHES

BÉNÉFICIER, le cas échéant de cartes d'accès pour les bâtiments et la restauration

LE RÉFÉRENT D'ÉTABLISSEMENT

Un référent Carte Jeune Région est désigné par l'établissement via son espace.

Ce référent a un rôle majeur dans la gestion du dispositif Carte Jeune Région. Il est l'interlocuteur privilégié de la Région. Le référent assure le suivi des validations des premières demandes de carte et des renouvellements des droits d'une année scolaire sur l'autre.

Par ailleurs, le référent peut suivre l'avancée des dossiers, éditer des listings d'élèves, commander des cartes d'accès pour l'établissement...

CONTACTS UTILES

Nous vous informons que dès la rentrée prochaine, l'unique numéro d'assistance téléphonique Carte Jeune Région pour vous accompagner dans vos multiples démarches, (validations, modification d'adresses postales, infos réception ou renvoi de carte ...) reste désormais **le 05.32.30.00.40, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, sans interruption.**

ACCÈS RESTAURATION ET BÂTIMENTS

Envoyer une demande à la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Orientation Scolaire : cartejeune@laregion.fr pour étude.

Si votre établissement bénéficie déjà de l'accès restauration et/ou bâtiments via la Carte Jeune Région, les cartes d'accès de secours ou pour les commensaux seront envoyées avant la rentrée scolaire. Vous avez toujours la possiblité d'en demander via l'espace établissement.

GRATUITÉ DES MANUELS SCOLAIRES ET DES PREMIERS ÉQUIPEMENTS

PRÉSENTATION

L'opération « Gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements » est destinée à aider les lycéen.ne.s et leurs familles en finançant l'achat des supports pédagogiques indispensables à l'enseignement. Pour les établissements d'enseignement publics, le choix du support papier ou numérique est maintenu par formation et par enseignement (discipline).

Il est à noter que dans le cadre d'un choix du format papier, ce dernier devra être conservé durant 5 ans (délai d'amortissement). Il est également à noter que la dotation en premiers équipements est unique. Même si l'élève change de filières, il ne peut bénéficier d'une nouvelle dotation. Cette opération consiste, en :

POUR L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Le prêt des manuels scolaires nécessaires à tous les enseignements. Ci-après la liste des enseignements ouvrant droits au prêt de manuels scolaires par niveau.

LES ENSEIGNEMENTS DE 2NDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

COMMUNS ET OBLIGATOIRES	
Français	Physique chimie
Histoire-géographie	Sciences de la vie et de la Terre
Mathématiques	Enseignement moral et civique
Sciences économiques et sociales	Sciences numériques et technologies
LV A et LV B (langue vivante étrangère ou régionale)	
OPTIONNELS (2 CHOIX MAXIMUM)	
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	Arts : au choix
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	Arts du cirque
LV C (étrangère ou régionale)	Écologie-agronomie-territoires-développement durable
Langue des signes française	Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre
Écologie-agronomie-territoires-développement durable (à destination de l'enseignement agricole exclusivement)	
Hippologie et équitation (à destination de l'enseignement agricole exclusivement)	
Pratiques sociales et culturelles (à destination de l'enseignement agricole exclusivement)	
Management et gestion	Création et innovation technologiques
Santé et social	Création et culture - design
Biotechnologies	Sciences et laboratoire
Sciences de l'ingénieur	

LES ENSEIGNEMENTS DE 2NDE STHR

COMMUNS	
Mathématiques	Enseignement moral et civique
Français	Économie et gestion hôtelière
Histoire-géographie	Sciences et technologies des services
Sciences	Sciences et technologies culinaires
LV A et LV B (à destination de l'enseignement agricole exclusivement)	
OPTIONNELS (2 CHOIX MAXIMUM)	
Langue vivante C étrangère ou régionale	Atelier artistique
Arts : au choix	

LES ENSEIGNEMENTS DE 1ÈRE ET TERMINALE GÉNÉRALE[1]

COMMUNS	
Français (seulement en 1ère)	Enseignement scientifique
Philosophie (seulement en Tle)	Enseignement moral et civique
Histoire-géographie	LV A et LV B (langue vivante étrangère ou régionale)
SPÉCIALITÉS (3 CHOIX EN 1ÈRE ET 2 CHOIX EN TERMINALE)	
Arts	Mathématiques
Biologie-Ecologie (à destination de l'enseignement agricole exclusivement)	Numérique et sciences informatiques
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	Physique-chimie
Humanités, littératures et philosophie	Sciences de la vie et de la Terre
Langues, littératures et cultures étrangères	Sciences de l'ingénieur
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (LCA)	Sciences économiques et sociales
OPTIONNELS (1 CHOIX MAXIMUM EN TERMINALE UNIQUEMENT)	
Mathématiques complémentaires	Mathématiques expertes
Droit et grands enjeux du monde contemporain	
OPTIONNELS (1 CHOIX MAXIMUM EN TERMINALE UNIQUEMENT)	
Langue vivante C étrangère ou régionale	LCA : latin
Langue des signes française	Agronomie-économie-territoires (à destination de l'enseignement agricole exclusivement)
Hippologie et équitation (à destination de l'enseignement agricole exclusivement)	
Arts	LCA : grec
Pratiques sociales et culturelles (à destination de l'enseignement agricole exclusivement)	EATDD (à destination de l'enseignement agricole exclusivement)

LES ENSEIGNEMENTS DE 1ÈRE ET TERMINALE TECHNOLOGIQUE[1]

COMMUNS	
Français (seulement en 1ère)	Mathématiques
Philosophie (seulement en Tle)	Enseignement moral et civique
Histoire-géographie	LV A étrangère-langue vivante et LV B étrangère ou régionale

DE SPÉCIALITÉ	
ST2S	Physique-chimie pour la santé (seulement en 1ère)
	Biologie et physiopathologie humaines (seulement en 1ère)
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines (seulement en Tle)
	Sciences et techniques sanitaires et sociales
STL	Physique-chimie et mathématiques
	Biochimie-biologie (seulement en 1ère)
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire (seulement en 1ère)
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire (seulement en Tle)
STD2A	Physique-chimie (seulement en 1ère)
	Outils et langages numériques (seulement en 1ère)
	Design et métiers d'art (seulement en 1ère)
	Analyse et méthodes en design (seulement en Tle)
	Conception et création en design et métiers d'art (seulement en Tle)
STI2D	Innovation technologique (seulement en 1ère)
	Ingénierie et développement durable (seulement en 1ère)
	Ingénierie et développement durable avec 1 enseignement spécifique (seulement en Tle)
	Physique-chimie et mathématiques
STMG	Sciences de gestion et numérique (seulement en 1ère)
	Management (seulement en 1ère)
	Management, sciences de gestion et numériques avec 1 enseignement spécifique (seulement en Tle)
	Droit et économie
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement (seulement en 1ère)
	Sciences et technologies culinaires et des services (seulement en 1ère)
	Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique (seulement en Tle)
	Économie - gestion hôtelière
STAV	Gestion des ressources et de l'alimentation
	Territoires et sociétés (seulement en 1ère)
	Technologie
S2TMD	Économie, droit et environnement du spectacle vivant (seulement en 1ère)
	Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales

OPTIONNELS (2 CHOIX MAXIMUM)	
LV C étrangère ou régionale	Arts

POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- **La fourniture unique des équipements** (outillage et/ou vêtements selon les formations). Il est à noter que la dotation pour certaines filières fait l'objet d'une attribution via subvention (cf. la procédure du présent document).
- **Le prêt des manuels** dispensant les matières d'enseignement général uniquement : français et histoire-géographie, enseignement moral et civique, mathématiques, LV1, arts appliqués et cultures artistiques, physique-chimie ou LV2.
- **La fourniture des consommables** (supports principaux de cours) des disciplines professionnelles pour les filières dont l'enseignement ne prévoit pas l'utilisation d'équipements (sections tertiaires) et pour lesquelles il n'existe pas de manuels scolaires.

NOUVEAUTÉ

Les consommables au format numérique sont éligibles pour les établissements publics sous réserve que la filière et l'enseignement ouvrent droit au prêt de manuels scolaires.
Le consommable est alors fourni en lieu et place du manuel scolaire.

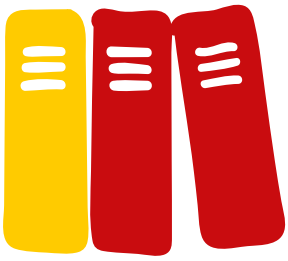

LES CONSOMMABLES SONT DES OUVRAGES SUR LESQUELS L'ÉLÈVE PEUT ÊTRE AMENÉ À ÉCRIRE.

Il s'agit d'un ouvrage composé d'un cours suivi d'exercices. Ce n'est en aucun cas un cahier d'exercices ou un support de TD.

LES CONSOMMABLES NE SONT PAS PRIS EN CHARGE AU TITRE DE L'OPÉRATION, EN DEHORS DU CAS CI-DESSUS ÉNONCÉ

Les consommables qui dispensent plusieurs niveaux (1ère et terminale) ne seront pas renouvelés lorsqu'ils sont fournis en 1ère.
La liste des filières et enseignements ouvrant droit à la fourniture de consommables est indiquée ci-après.

Toute demande particulière relative aux manuels, consommables ou premiers équipements doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée adressée à la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Orientation Scolaire.

LISTE DES FILIÈRES ET ENSEIGNEMENTS OUVRANT DROIT À LA FOURNITURE DE CONSOMMABLES

FILIÈRES CONCERNÉES	ENSEIGNEMENTS CONCERNÉS
• CAP Equipier polyvalent du commerce • CAP employé de commerce multi-spécialités • CAP vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles • CAP employé de vente spécialisé option produits alimentaires, option produits d'équipement courant, services à la clientèle, option produits de librairie papeterie-presse *Le même consommable vaut pour les 2 années*	• Économie / Droit • Vendre C1-C2-C3-C4 • EVS / EVMS 1ère et 2ème année
2nde Pro Métiers de la relation client (MRC)	• Animer • Vendre C1-C2-C3-C4 • Gérer/ Prospecter/ Négocier • Accueil / Relations clients
1ère et Tle Pro Métiers de l'accueil (MA)	• Accueil A1-A2 • Vente • Gestion • Relation aux usagers
1ère et Tle Pro Métiers du commerce et de la vente Option A/ Commerce et Option B/ Vente (MCV)	• Animer • Vendre C1-C2-C3-C4 • Gérer/ Prospecter/Négocier • Accueil/Relation clients
2nde Pro A.E.P.A. (Animation, enfance et personnes âgées) 1ère Pro A.E.P.A. (Animation, enfance et personnes âgées) Terminale Pro S.P.V.L. (Services de proximité vie locale)	• F1 - F2 - F3
2nde Pro Gestion-Administration- Transport-Logistique 1ère et Terminale Pro Gestion-Administration-Transport-Logistique *Le même consommable vaut pour les 2 années.*	• Gestion administrative • Relation avec tiers • Productivité

Attention les consommables de ressources humaines ainsi que les cahiers d'activité administratives ne sont pas éligibles.

Pour tous les CAP et BAC PRO, les consommables dispensant l'enseignement PSE sont éligibles.
En outre, les consommables d'Eco-droit ne sont éligibles que pour les BAC PRO du secteur tertiaire et les consommables d'Eco-gestion ne sont éligibles que pour les BAC PRO du secteur industriel.

LES MOYENS HUMAINS

Garantir le bon déroulement de l'opération « Gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements » nécessite le déploiement de moyens humains importants, c'est dans cet objectif que la Région recrute sur l'ensemble du territoire des :

CORRESPONDANTS LOCAUX

Présents du 03 avril au 03 décembre 2023, ils seront chargés d'assurer une liaison permanente entre les services de la Région et les correspondants opérationnels des établissements durant la totalité de la campagne.

CORRESPONDANTS D'ÉTABLISSEMENT

Présents dans les établissements en juin juillet selon un planning défini par la Région, puis fin août et septembre.
Ils seront chargés d'organiser la restitution, la constitution et l'inventaire du stock ainsi que la distribution. Ils interviendront conjointement sur les lycées publics et privés selon un découpage géographique approprié.

LE RÉFÉRENT DÉDIÉ

La réussite de ce projet à destination des jeunes nécessite le concours de chaque établissement. Sur le principe du référent Carte Jeune Région, désigné par l'établissement via son espace, il vous est demandé de bien vouloir communiquer aux correspondants locaux le nom du référent de votre choix sur cette opération.

Ce référent a un rôle majeur dans la gestion de l'opération. Il est l'interlocuteur privilégié de la Région et notamment du correspondant local affecté sur votre secteur.

LE CONCOURS DE CHAQUE ÉTABLISSEMENT EST PRIMORDIAL, EN PREMIER LIEU DANS LA MISE À DISPOSITION DES AGENTS DE LA RÉGION DE :

UN LOCAL POUR ORGANISER LE DÉROULEMENT DES PHASES DE RESTITUTION, DE DISTRIBUTION ET DE STOCKAGE.
Ce local doit être conservé tout au long de l'année pour doter d'éventuels élèves entrant en cours d'année.

UN POSTE TÉLÉPHONIQUE

DEUX ORDINATEURS CONNECTÉS AU RÉSEAU DE L'ÉTABLISSEMENT
(dont un dédié à la demande de la Carte Jeune Région),

UNE IMPRIMANTE-SCANNER

DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION « GRATUITÉ » : LES PHASES

La mise en œuvre de l'opération se décompose en deux périodes distinctes.

PÉRIODE 1
Recensement des besoins dans les établissements, restitution des manuels scolaires et prise de taille

RECENSEMENT DES BESOINS DANS LES ÉTABLISSEMENTS
Le recensement des besoins, tant en manuels scolaires, en consommables qu'en équipements, se fait via l'outil dédié.

Pour les manuels scolaires et les consommables, la remontée des quantités souhaitées se déroulera à compter du mois de mai.
Pour les premiers équipements, la session sera ouverte courant avril afin de permettre la modification des quantités en vue de la rentrée.

RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES
Essentielle à la constitution d'un stock propre à chaque établissement, elle se déroulera de début juin à mi-juillet (à l'exception des élèves des filières professionnelles quittant plus tôt l'établissement pour lesquels la restitution sera assurée par les correspondants locaux aux dates que vous leur communiquerez).

Les plages horaires de présence des correspondants d'établissement vous seront présentées par les correspondants locaux.

LA PRISE DE TAILLE EST ESSENTIELLE à la distribution des équipements de protection individuelle. Afin de limiter le nombre d'échanges avec les fournisseurs à la rentrée, il est prévu plusieurs solutions :

Pour les élèves inscrits en filières hôtellerie-restauration-service :
essayage assuré par le fournisseur lors des chaînes d'inscription ou en septembre,

Pour les élèves des autres filières :
- soit un essayage lors des chaînes d'inscription assuré par les correspondants,
- soit un essayage en septembre dès la rentrée assuré par les correspondants,
- soit une prise de taille lors des chaînes d'inscriptions sur la base d'un feuillet dédié complété par l'élève.

À SAVOIR

Chaque établissement devra formaliser son choix auprès du correspondant local de son secteur.

VOUS SEREZ TENUS INFORMÉS DES DATES D'OUVERTURE DES SESSIONS DU LOGICIEL ULTÉRIEUREMENT PAR LE CORRESPONDANT LOCAL DE VOTRE SECTEUR.

PÉRIODE 2
Livraison et distribution dans les établissements

LIVRAISON
La phase de livraison des équipements ainsi que celle des manuels se dérouleront à partir du **23 août 2023** dans vos établissements.

DISTRIBUTION
La phase de distribution pourra débuter à partir du **lundi 4 septembre 2023.**
Les plages horaires de présence des correspondants d'établissements vous seront présentées par les correspondants locaux.
Il est à noter que la distribution des équipements de protection individuelle sera priorisée pour anticiper les éventuels échanges.

2.1. LES PROCÉDURES MISES EN ŒUVRE AU DÉPART DES CORRESPONDANTS LOCAUX

Dans l'objectif d'assurer une continuité de service au départ des correspondants locaux – qui intervient début décembre – il vous est proposé des procédures qui répondent aux deux cas auxquels chaque établissement peut être confronté.

- **Départ anticipé d'un élève** en cours d'année scolaire
- **Arrivée d'un élève** en cours d'année scolaire

Cas n° 1 – Départ anticipé
Dans ce cas, il est proposé que chaque établissement s'assure de récupérer les manuels prêtés à l'élève et de les stocker au sein du local dédié.
Il est à noter que les premiers équipements sont un don à l'élève et qu'il n'est donc pas nécessaire que l'établissement les récupère.

Cas n° 2 – Arrivée en cours d'année
Dans ce cas, il est nécessaire de distinguer le type de matériel dont l'élève peut bénéficier :

- **Pour les manuels scolaires papiers :** l'établissement peut récupérer dans les stocks les manuels correspondants à sa filière afin de les lui distribuer. Afin que la Région puisse procéder à la restitution de ces manuels, il est souhaité que la distribution soit enregistrée dans le logiciel par l'établissement ou l'information transmise au correspondant local dès son retour afin que le stock se mette à jour automatiquement.

Si le stock présent au sein de l'établissement n'est pas suffisant pour assurer la distribution, l'établissement doit en informer son gestionnaire Région pour qu'il puisse procéder à la commande complémentaire.

- **Pour les manuels scolaires numériques :** l'établissement est alors invité à se rapprocher de son gestionnaire Région afin qu'il procède à la commande des licences numériques nécessaires.
- **Pour les premiers équipements :** de la même manière que pour les manuels scolaires papiers, l'établissement peut procéder à la distribution à l'élève en puisant dans les stocks. Il est également souhaité que la distribution soit enregistrée dans le logiciel par l'établissement ou l'information transmise au correspondant local dès son retour.

Si le stock présent au sein de l'établissement n'est pas suffisant, le gestionnaire Région procédera à la commande une fois la quantité et la taille connues.

2.2. LA PROCÉDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION DES PREMIERS ÉQUIPEMENTS

Dans le cadre de l'opération Carte Jeune Région/ Gratuité des manuels scolaires et des premiers équipements, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a fait le choix de doter les élèves en premiers équipements via des marchés.

Certaines filières ne peuvent faire l'objet d'une dotation par marché notamment en raison de la spécificité des équipements. C'est pourquoi la modalité mise en œuvre sera le vote d'une subvention.

LISTE DES FILIÈRES OUVRANT DROIT AU VOTE D'UNE SUBVENTION

FILIÈRES CONCERNÉES	SUBVENTION Outillages	SUBVENTION Équipements de Protection Individuelle
1 BT TEC. Mét. spec : machinist.const (DIP)	OUI	OUI
1 BT TEC. Mét. spec : technq.habillag (DIP)	OUI	OUI
1 CAP2 Art tec. Bij. Joaill. op.bij.joail	OUI	NON
1 CAP2 Arts bois op_a : sculpteur ornema.	OUI	NON
1 CAP2 Employé de laboratoire	OUI	NON
1 CAP2 Ferronier d'art	OUI	NON
1 CAP2 Ortho-prothésiste	OUI	NON
1 CAP2 Métier du plâtre et de l'isolation	OUI	NON
1 CAP2 Tailleur de Pierre	OUI	NON
1 CAP2A Palefrenier soigneur	NON	OUI
1 CAP2 Décoration en céramique	OUI	NON
1er PRO Perruquier-posticheur	OUI	NON
1 CAP2 Tournage en céramique	OUI	NON
2nd PRO Technicien appareil.orthopédique	OUI	NON
2nd PRO Technicien en prothèse dentaire	OUI	NON

*Sous réserve d'une possibilité de dotation par marché public

À SAVOIR

Toute demande de subvention doit impérativement parvenir à la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Orientation Scolaire avant le 13 juillet 2023.

ÉTAPE 1

En application du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'établissement consulte les entreprises en vue de la réalisation de différents devis. L'établissement adresse en suivant un courrier de demande de subvention à la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Orientation Scolaire accompagné de devis et des effectifs.

CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE / PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Orientation Scolaire
Service Aides aux Familles
22 boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE Cedex 9

ÉTAPE 2

À réception de la demande, la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Orientation Scolaire l'instruit en concertation avec les Autorités Académiques. Une fois la demande instruite et validée par la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Orientation Scolaire, l'établissement procède à l'achat et distribue le matériel directement aux élèves concernés.

ÉTAPE 3

La Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Orientation Scolaire soumet ces demandes en commission permanente.

ÉTAPE 4

À réception de la notification d'attribution, de l'arrêté de subvention et de la demande de paiement (annexe), l'établissement adresse la demande de paiement à la Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de l'Orientation Scolaire accompagnée des factures relatives à l'achat et d'un R.I.B.

ÉTAPE 5

La Collectivité procède au règlement de la subvention attribuée à hauteur du montant voté.

CONTACTS UTILES

www.cartejeune.laregion.fr
Tél. : 05 32 30 00 40

HÔTEL DE RÉGION

TOULOUSE
22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9

MONTPELLIER
201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

3010 (service et appel gratuits)

laregion.fr
laregionoccitanie

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage avec le fonds européen de développement régional.

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée